

SANEM SUESSEM



Introduction

L'ensemble des données provient du recensement général de la population réalisé en février 2011 par le STATEC.

Les traitements statistiques et la mise en page ont été réalisés par le CEFIS, en collaboration avec le STATEC et l'Université du Luxembourg. Ce projet a bénéficié du soutien de l'OLAI, qui assure la coordination de la collaboration ainsi que la diffusion.

Cette fiche, destinée aux communes souhaitant élaborer une stratégie en faveur de l'intégration locale, voir un Plan Communal d'Intégration (PCI), contient des données quantitatives pour guider les communes dans leurs réflexions et les aider à développer une approche individualisée, mais aussi durable, transversale et partagée de l'intégration. On y trouvera des informations sur la nationalité de la population, le genre, l'âge, l'emploi, l'origine migratoire, les pratiques linguistiques, les migrations internes et la participation politique. En fonction de l'orientation que vous souhaitez donner à votre politique d'intégration, cette fiche offre des données ciblées pour vous aider à cerner les besoins et les compétences de votre commune.

« Pourquoi cette fiche ? »

Décrire, comprendre, estimer la situation de votre commune

Notez que les données ci-rassemblées, datant du recensement 2011, constituent un **outil pédagogique**, qui a pour but de vous accompagner et de vous aiguiller dans vos réflexions, non pas de fournir des interprétations standardisées. Les déductions tirées de cette fiche-outil peuvent par la suite être appliquées à des données actualisées dont dispose les communes. Il apparaît en effet important que chaque commune déduise ses propres observations et développe sa propre stratégie d'intégration, selon ses spécificités et ses objectifs.

L'ensemble des données a été compilée et regroupée par thématique, facilitant ainsi l'accès aux informations utiles à votre approche ou à votre recherche.

Cette fiche peut accompagner votre réflexion sur un PCI tout au long du processus d'élaboration :

- Soit pour faire un constat de départ, lors de l'évaluation des besoins et des possibilités dans votre commune.
- Soit pour finaliser une stratégie d'intégration déjà réfléchie, en venant appuyer les réflexions par des chiffres concrets (tableaux) et des données comparatives (graphiques).
- Soit pour réactualiser ou compléter les données sur la population déjà à disposition.

En analysant les domaines représentés en graphique ou en chiffre, il est possible de déduire des tendances et des évolutions de la population dans votre commune.

« Comment intégrer au mieux les interprétations et observations déduites dans le processus de création du PCI ? »

Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie en faveur de l'intégration ou d'un PCI, il n'y a **pas de méthodologie figée ou de méthode prescrite** pour l'interprétation des données statistiques de la population. Pour illustrer la plus-value que peut représenter cette fiche, voici quelques exemples pratiques dont vous pourrez vous inspirer pour mettre en œuvre une stratégie d'intégration :

Exemple pratique :

En observant les courbes d'évolution des graphiques dans le chapitre « caractéristiques socio-économiques », vous pourrez déduire une tendance à la hausse ou à la baisse concernant une tranche de population précise (personnes âgées, personnes d'origine spécifique, genre d'occupation) et ainsi définir - ou préciser - un domaine d'action que vous souhaitez inclure dans le PCI. De la même manière, vous serez en mesure d'estimer quel public cible serait le plus approprié pour votre projet, en fonction des spécificités locales de votre commune.

Une **approche chronologique** permet de constater des phénomènes qui se déroulent dans le temps, par exemple une évolution dans le nombre de nouveaux résidents, ou encore l'évolution de la tendance linguistique durant les dernières années. Vous pourrez ainsi mettre en évidence un certain comportement des résidents de votre commune, sur une période donnée, face à une problématique ou dans un domaine spécifique.

Exemple pratique :

Vous pouvez analyser la tendance de la migration vers votre commune, donc le nombre de nouveaux résidents venus s'installer dans la commune pendant les dernières années. Si la tendance de nouveaux résidents est en baisse, vous pouvez inclure une cause possible de cette baisse dans vos réflexions stratégiques. Comment rendre plus attractif la commune pour de nouveaux arrivants ?

Une **approche comparative** permet d'observer des différences dans l'évolution de la population (en taille, en genre, en âge) dans votre commune par rapport à la totalité de la population du Grand-Duché, également représenté statistiquement dans cette fiche. Il peut être intéressant certains facteurs pour développer de nouveaux domaines d'actions.

Exemple pratique :

Vous pouvez comparer le pourcentage de personnes parlant une langue (au quotidien) dans votre commune avec le même pourcentage indiqué pour le Grand-Duché, afin de vous positionner par rapport à l'ensemble de la population du pays. Cette comparaison peut entre-autre vous indiquer s'il y a un besoin de proposer des cours linguistiques dans votre commune. Ou encore, cette approche peut démontrer si la politique d'intégration linguistique de votre commune est assez efficace et si la communication avec la population peut être améliorée.

Et pourquoi pas...

En vous basant sur les observations tirées de cette fiche, il est possible d'opter pour une approche transversale de type *budgeting* : Vous pouvez choisir de mettre en place un projet ou une action pour favoriser l'intégration des étrangers, de façon à pouvoir adresser en même temps une autre problématique dans un domaine spécifique (le milieu associatif, par exemple). De cette façon, vous incluez le facteur intégration dans votre stratégie, tout en œuvrant pour l'égalité des chances, l'égalité des sexes et la diversité (les femmes et les hommes / les personnes âgées et les jeunes / les ouvriers et des professions intellectuelles / les étrangers issus de pays UE et les étrangers issus de pays non-UE).

Pour conclure...

Il existe de nombreuses approches différentes et façons de s'aider des données et des chiffres qui vous sont livrés ici. Peu importe l'orientation et l'approche que vous aurez choisie pour créer une politique d'intégration locale ou un PCI durable, transversal et partagé, dans votre commune, cette fiche a été construite et structurée de manière à fournir des outils de réflexion et d'argumentation.

Plan

I) Caractéristiques socio-démographiques de la population

- 1) Population au 1er février 2011
- 2) Evolution de la population de 1991 à 2011
- 3) Population étrangère selon l'origine géographique au 1er février 2011 (graphique et tableau)
- 4) Population selon l'arrière-plan migratoire au 1er février 2011
- 5) Population selon le sexe et l'origine au 1er février 2011
- 6) Population selon l'âge et la nationalité au 1er février 2011
- 7) Types de ménage selon la nationalité au 1er février 2011

II) Caractéristiques socio-économiques de la population

- 8) Population en emploi au 1er février 2011
- 9) Population avec et sans emploi au 1er février 2011
- 10) Population selon la nationalité et situation socio-économique au 1er février 2011
- 11) Population selon la nationalité et le niveau d'études au 1er février 2011

III) Caractéristiques linguistiques de la population

- 12) Langue la mieux maîtrisée 1er février 2011
- 13) Langues parlées à la maison et/ou au travail/école

IV) Mouvement de la population étrangère dans la commune

- 14) Mobilité résidentielle de la population étrangère
- 15) Durée de résidence des étrangers au Luxembourg au 1er février 2011

V) Participation politique

- 16) Evolution du taux d'inscription aux élections communales de 1999, 2005 et 2011

1) Population au 1er février 2011

	Sanem		Grand-Duché	
		%		%
Luxembourg	10 090	69,73 %	291 831	56,96 %
Portugal	2 076	14,35 %	82 363	16,08 %
Italie	692	4,78 %	18 059	3,52 %
France	474	3,28 %	31 456	6,14 %
Monténégro	254	1,76 %	3 814	0,74 %
Belgique	147	1,02 %	16 926	3,30 %
Allemagne	116	0,80 %	12 049	2,35 %
Bosnie-et-Herzégovine	47	0,32 %	2 261	0,44 %
Yougoslavie	43	0,30 %	665	0,13 %
Chine	41	0,28 %	1 610	0,31 %
Serbie	37	0,26 %	2 161	0,42 %
Cap-Vert	34	0,23 %	2 472	0,48 %
Espagne	32	0,22 %	3 657	0,71 %
Kosovo	32	0,22 %	1 324	0,26 %
Brésil	30	0,21 %	1 203	0,23 %
Pays-Bas	29	0,20 %	3 891	0,76 %
Roumanie	26	0,18 %	1 589	0,31 %
Croatie	21	0,15 %	362	0,07 %
Pologne	21	0,15 %	2 709	0,53 %
États-Unis d'Amérique	15	0,10 %	1 295	0,25 %
Maroc	14	0,10 %	524	0,10 %
Fédération de Russie	13	0,09 %	930	0,18 %
Tunisie	13	0,09 %	275	0,05 %
Autriche	11	0,08 %	756	0,15 %
Ancienne Rép. You. de Macédoine	10	0,07 %	355	0,07 %
Royaume-Uni	10	0,07 %	5 471	1,07 %
Iraq	8	0,06 %	194	0,04 %
Suisse	7	0,05 %	518	0,10 %
Algérie	6	0,04 %	277	0,05 %
Canada	6	0,04 %	376	0,07 %
Guinée-Bissau	6	0,04 %	55	0,01 %
Slovénie	6	0,04 %	422	0,08 %
Turquie	6	0,04 %	366	0,07 %
Grèce	5	0,03 %	1 541	0,30 %
Iran	5	0,03 %	290	0,06 %
Apatrides	4	0,03 %	197	0,04 %
Etrangers sans indication	4	0,03 %	50	0,01 %
Hongrie	4	0,03 %	935	0,18 %
Pérou	4	0,03 %	128	0,02 %
Philippines	4	0,03 %	289	0,06 %
Cameroun	3	0,02 %	294	0,06 %
Irlande	3	0,02 %	1 325	0,26 %
Nigeria	3	0,02 %	72	0,01 %
République dominicaine	3	0,02 %	205	0,04 %
Rwanda	3	0,02 %	39	0,01 %
Bénin	2	0,01 %	26	0,01 %
Bulgarie	2	0,01 %	734	0,14 %
Congo	2	0,01 %	159	0,03 %
Équateur	2	0,01 %	74	0,01 %
Éthiopie	2	0,01 %	67	0,01 %

	Sanem		Grand-Duché	
		%		%
Islande	2	0,01 %	453	0,09 %
Japon	2	0,01 %	355	0,07 %
Lettonie	2	0,01 %	395	0,08 %
Slovaquie	2	0,01 %	612	0,12 %
Ukraine	2	0,01 %	427	0,08 %
Venezuela	2	0,01 %	38	0,01 %
Afrique du Sud	1	0,01 %	155	0,03 %
Albanie	1	0,01 %	367	0,07 %
Argentine	1	0,01 %	52	0,01 %
Belarus	1	0,01 %	138	0,03 %
Burkina	1	0,01 %	20	0,00 %
Côte-d'Ivoire	1	0,01 %	83	0,02 %
Cuba	1	0,01 %	65	0,01 %
Danemark	1	0,01 %	1 964	0,38 %
Égypte	1	0,01 %	37	0,01 %
Érythrée	1	0,01 %	21	0,00 %
Estonie	1	0,01 %	456	0,09 %
Gambie	1	0,01 %	23	0,00 %
Guinée	1	0,01 %	55	0,01 %
Haïti	1	0,01 %	21	0,00 %
Inde	1	0,01 %	569	0,11 %
Kirghizstan	1	0,01 %	19	0,00 %
Liberia	1	0,01 %	27	0,01 %
Madagascar	1	0,01 %	33	0,01 %
Malaisie	1	0,01 %	46	0,01 %
Mexique	1	0,01 %	128	0,02 %
Mozambique	1	0,01 %	4	0,00 %
Niger	1	0,01 %	129	0,03 %
Pakistan	1	0,01 %	45	0,01 %
République tchèque	1	0,01 %	760	0,15 %
Sénégal	1	0,01 %	136	0,03 %
Soudan	1	0,01 %	13	0,00 %
Sri Lanka	1	0,01 %	23	0,00 %
Suède	1	0,01 %	1 720	0,34 %
Thaïlande	1	0,01 %	316	0,06 %
Viêt Nam	1	0,01 %	96	0,02 %
Total	14 470	100,00 %	512 353	100,00 %

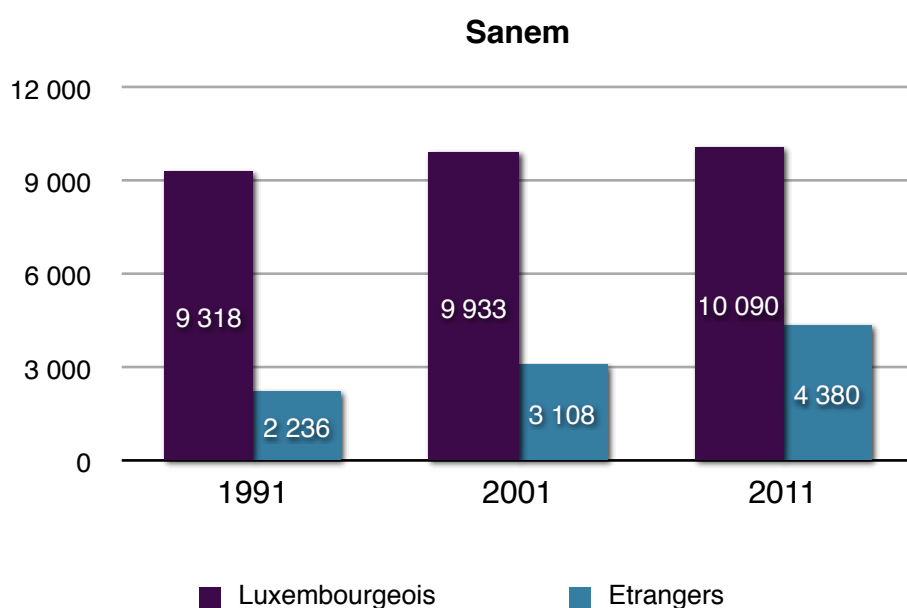
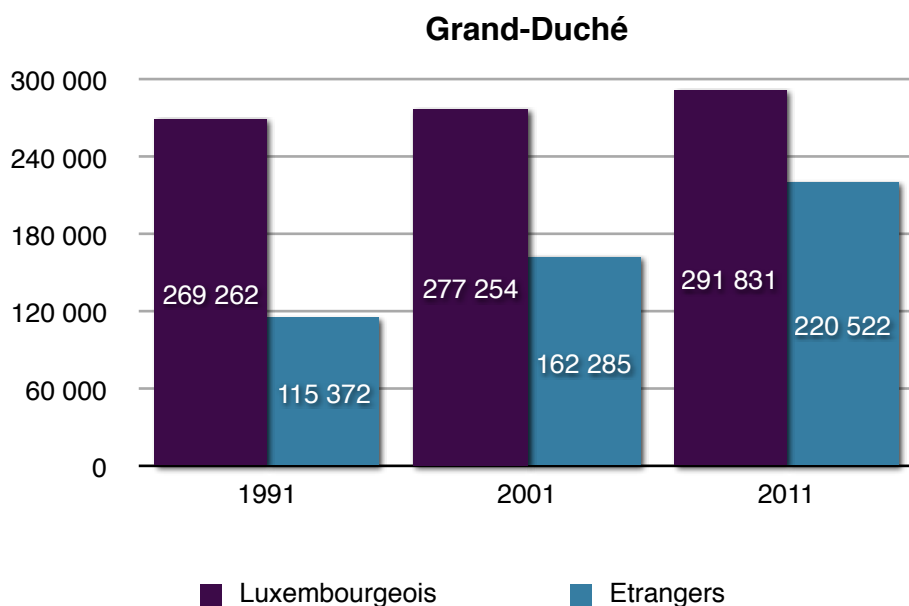
Au 1er février 2011, 167 nationalités différentes sont présentes au Grand-Duché et 84 nationalités différentes dans la commune de Sanem (ne sont pas prise en compte les «Apatrides»* et les «étrangers sans indication de nationalité»).

Lors des recensements de population, il y a toujours un certain nombre de personnes qui ne répondent pas à certaines questions. Les personnes qui ne donnent pas de renseignements sur leur nationalité sont regroupées dans la catégorie «Etrangers sans indication de nationalité».

En février 2011, 197 apatrides et 50 étrangers sans indication de nationalité ont été recensé au niveau du Grand-Duché.

* Un «apatride» est une personne dépourvue de nationalité.

2) Evolution de la population de 1991 à 2011

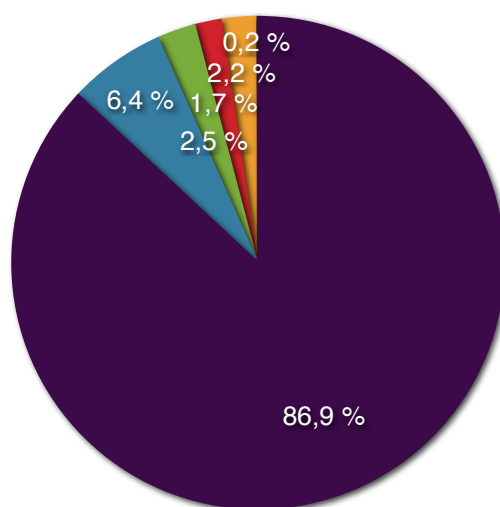


	Grand-Duché		Sanem	
	Luxembourgeois	Etrangers	Luxembourgeois	Etrangers
1991	70,0 %	30,0 %	80,6 %	19,4 %
2001	63,1 %	36,9 %	76,2 %	23,8 %
2011	57,0 %	43,0 %	69,7 %	30,3 %

De 1991 à 2011, la population du Grand-Duché est passée de 384.634 (269.262 Luxembourgeois et 115.372 étrangers) à 512.353 (291.831 Luxembourgeois et 220.522 étrangers) habitants. Dans la commune de Sanem, ce chiffre est passé de 11.554 (9.318 Luxembourgeois et 2.236 étrangers) à 14.470 (10.090 Luxembourgeois et 4.380 étrangers) au cours de la même période.

3) Population étrangère selon l'origine géographique (en pourcentage et en nombre)

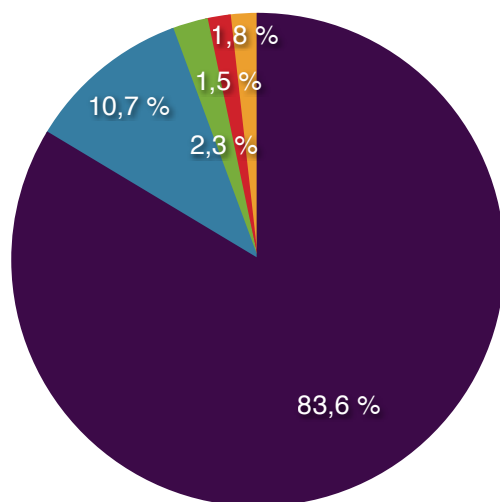
Grand-Duché



● Europe UE27 ● Europe non UE ● Afrique ● Amérique ● Asie ● Océanie et Autres

Europe UE27	Europe non UE	Afrique	Amérique	Asie	Océanie	Autres*
191 685	14 058	5 565	3 826	4 954	187	247

Sanem



● Europe UE27 ● Europe non UE ● Afrique ● Amérique ● Asie et autres

Europe UE27	Europe non UE	Afrique	Amérique	Asie	Océanie	Autres*
3 662	470	101	66	73	0	8

Au Grand-Duché comme dans la commune de Sanem les étrangers ressortissants d'un pays de l'UE27 sont largement majoritaires. Au Grand-Duché, ils sont au nombre de 191.685 (soit 86,9%). Dans la commune de Sanem ce pourcentage s'élève à 83,6% (3.662 personnes).

* La catégorie «Autres» regroupe les «apatrides» et les «étrangers sans indication de nationalité». Voir les définitions plus haut.

4) Population selon l'arrière-plan migratoire

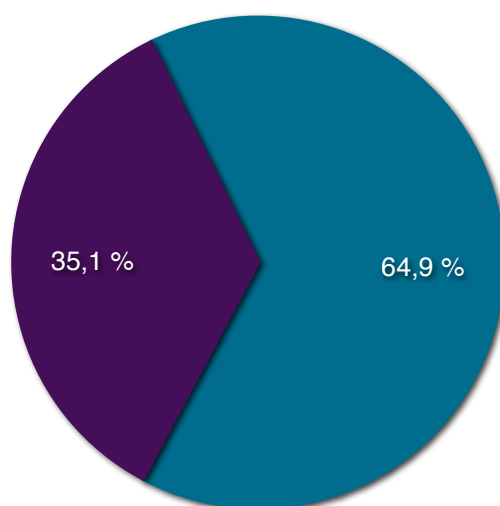
Selon la définition retenue dans le recensement une personne **n'a pas d'arrière-plan migratoire** si elle est de nationalité luxembourgeoise et qu'elle est née au Grand-Duché de parents tous les deux également nés au Luxembourg (définition STATEC).

Un Luxembourgeois ou une personne de nationalité étrangère **a un arrière-plan migratoire** si :

- il est né au Luxembourg alors que ses deux parents sont nés à l'étranger
- il est né à l'étranger et ses deux parents sont nés à l'étranger.

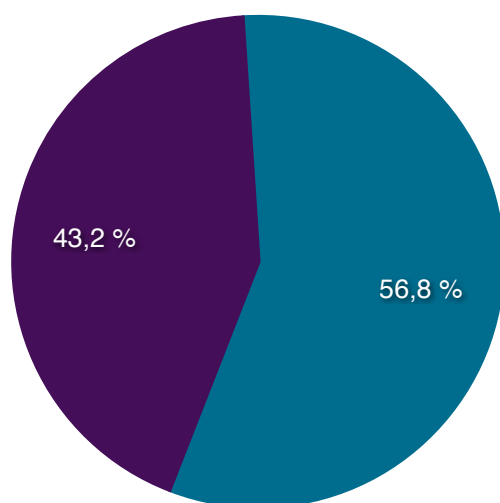
(Définitions STATEC)

Grand-Duché



● Personnes sans arrière-plan migratoire ● Personnes avec arrière-plan migratoire

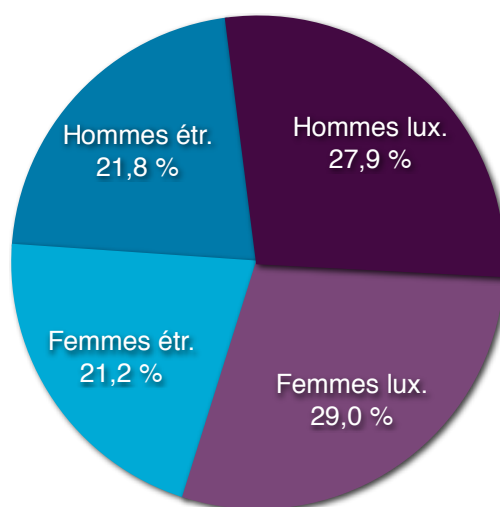
Sanem



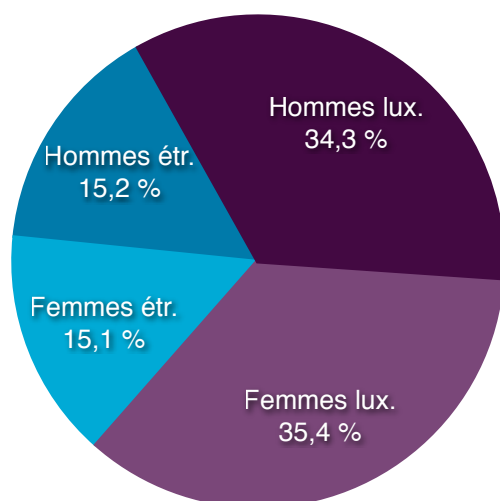
● Personnes sans arrière-plan migratoire ● Personnes avec arrière-plan migratoire

5) Population selon le sexe et l'origine

Grand-Duché



Sanem

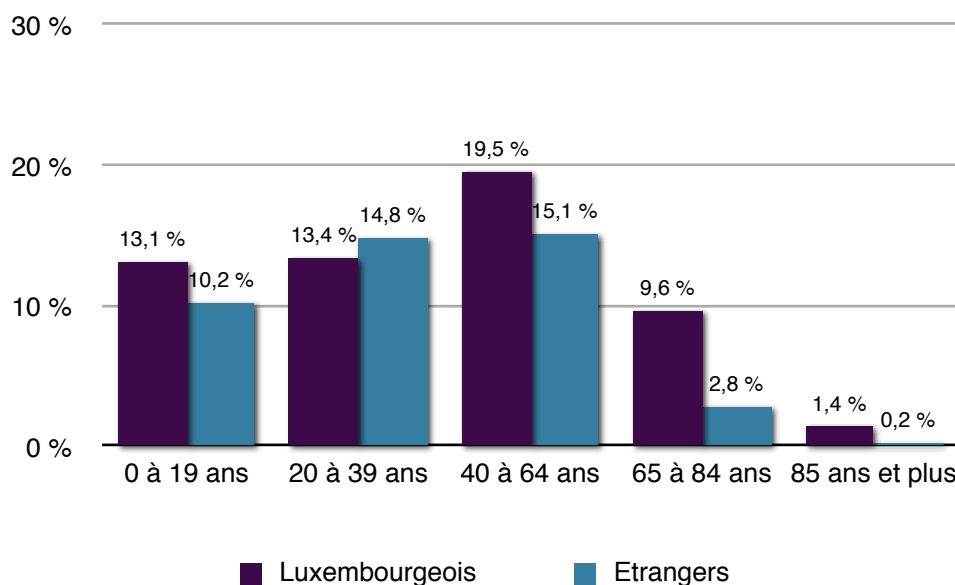


En 2011, au Grand-Duché, on dénombre 257.386 femmes (50,2%) dont 108.706 femmes de nationalité étrangère et 254.967 hommes (49,8%) dont 111.816 non-luxembourgeois.

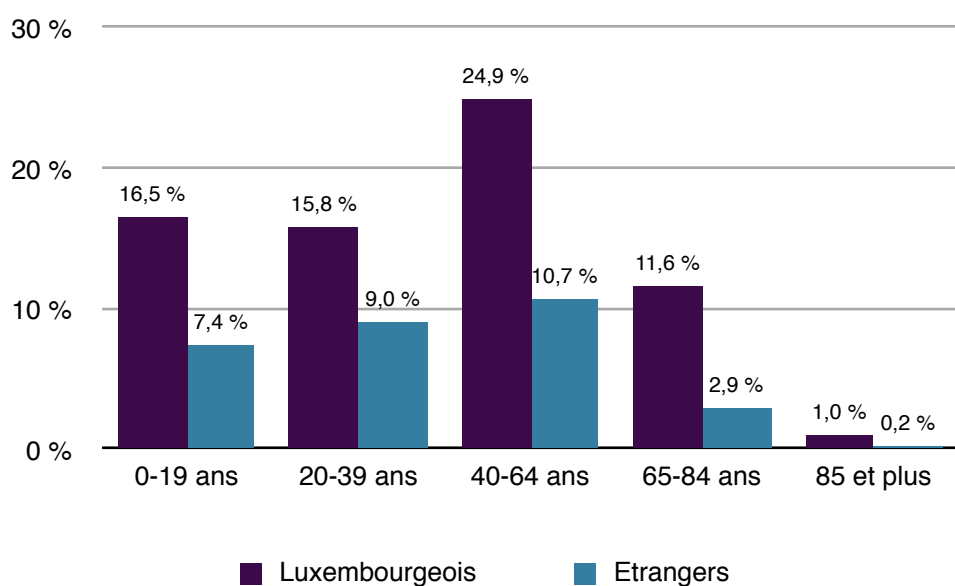
Dans la commune de Sanem, les femmes représentent 50,4% de la population (5.120 Luxembourgeoises et 2.178 étrangères) et les hommes 49,6%, soit 4.970 Luxembourgeois et 2.202 étrangers.

6) Population selon l'âge et la nationalité (en pourcentage et en nombre)

Grand-Duché



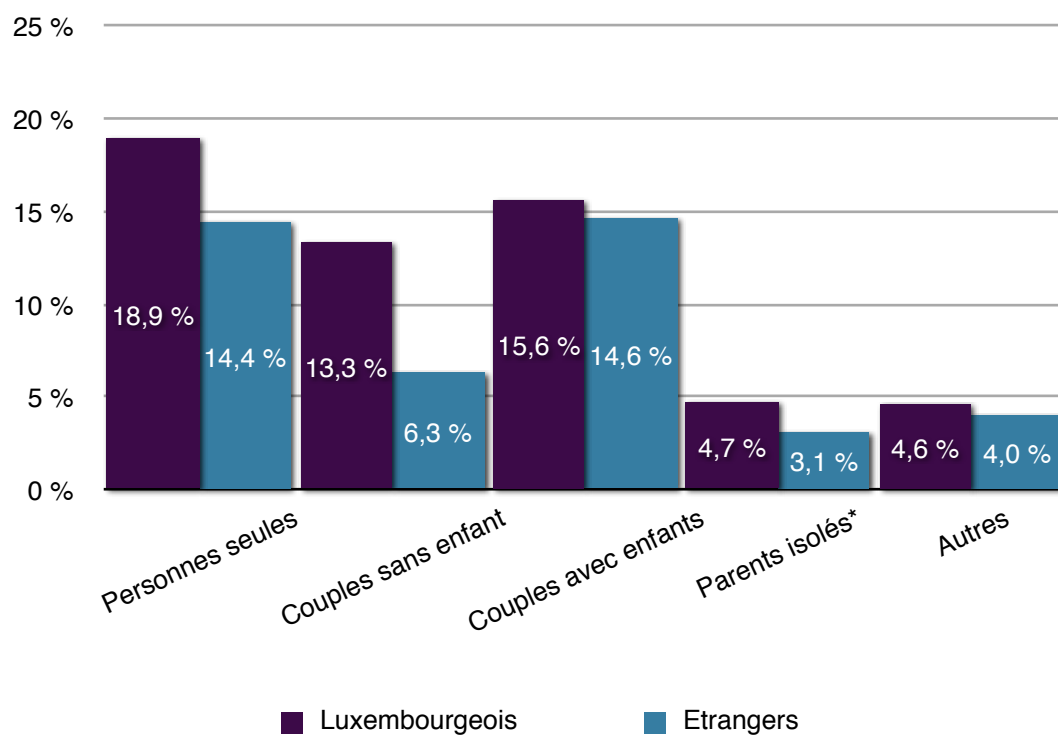
Sanem



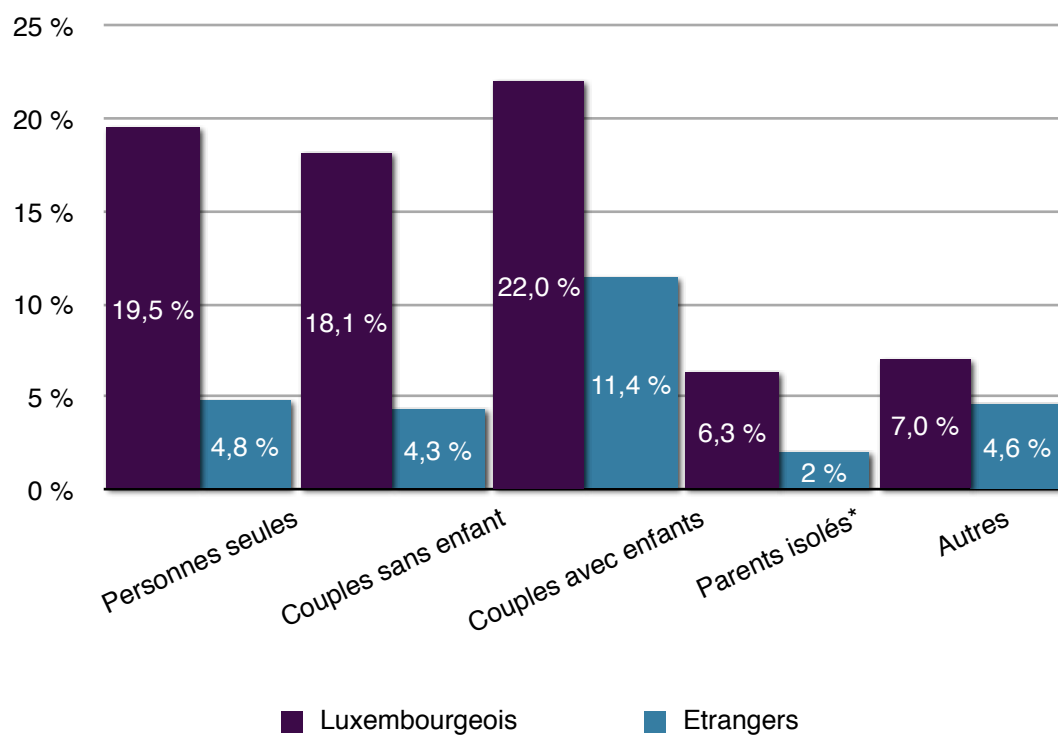
La population selon l'âge et la nationalité à Sanem					
	0 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 64 ans	65 à 84 ans	85 ans et plus
Luxembourgeois	2 384	2 285	3 598	1 673	150
Etrangers	1 077	1 308	1 554	414	27
Total	3 461	3 593	5 152	2 078	177

7) Types de ménage selon la nationalité

Grand-Duché



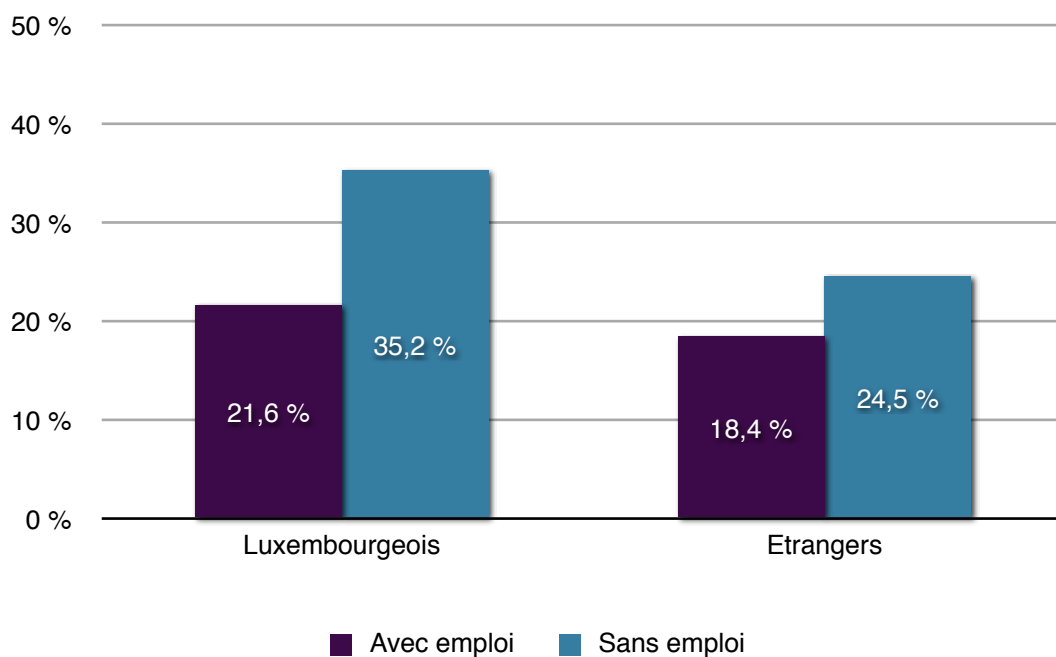
Sanem



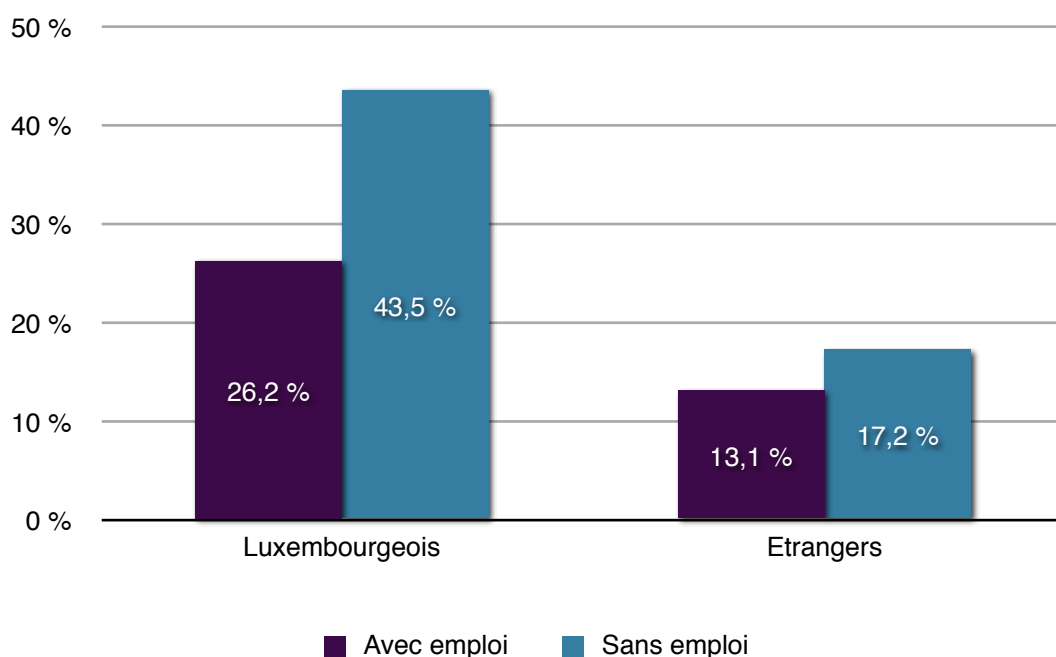
* Père ou mère seul(e) avec enfant(s)

8) Population avec et sans emploi

Grand-Duché



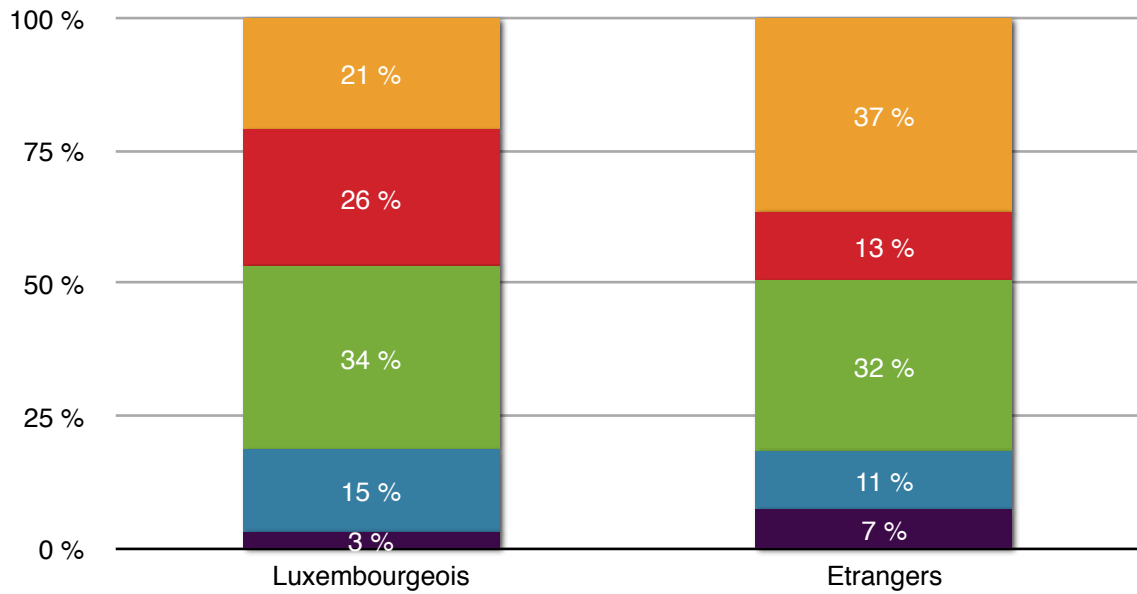
Sanem



Dans la population sans emploi, on retrouve les chômeurs, les personnes occupées dans leur propre ménage, les élèves et étudiants, les retraités et un groupe «Autres». Sont regroupés sous «Autres» les «propriétaire/rentier», les personnes qui «ne travaillent pas mais qui n'ont pas donné plus d'indications», les «sans indication» ainsi que les «autres situations».

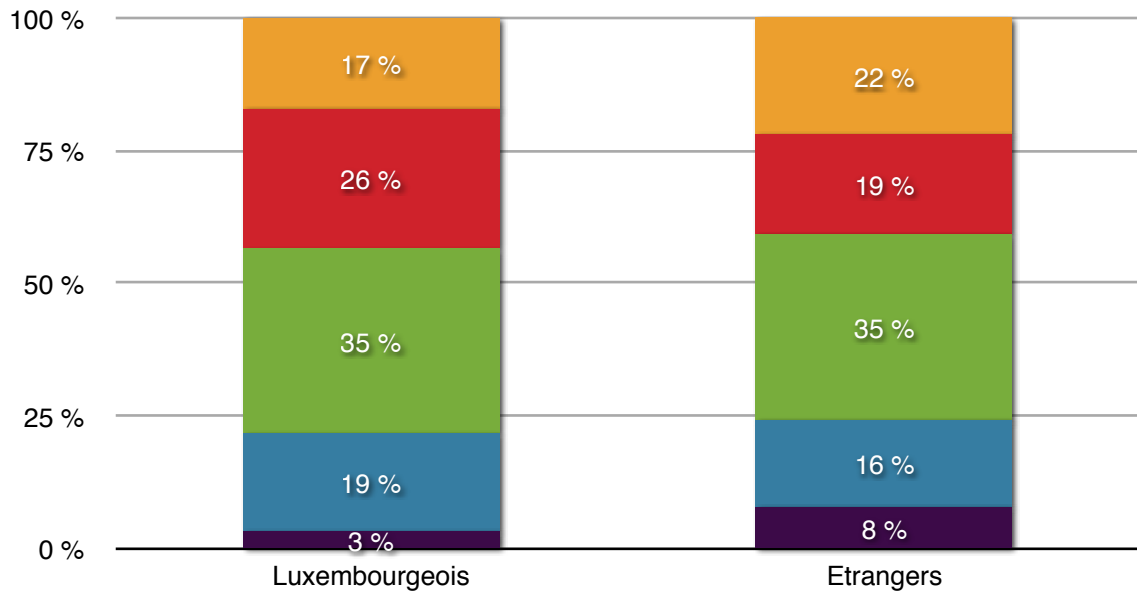
9) Population sans emploi

Grand-Duché



■ Chômeurs ■ Occupé(e)s propre ménage ■ Elèves, étudiants ■ Retraité(e)s ■ Autres*

Sanem

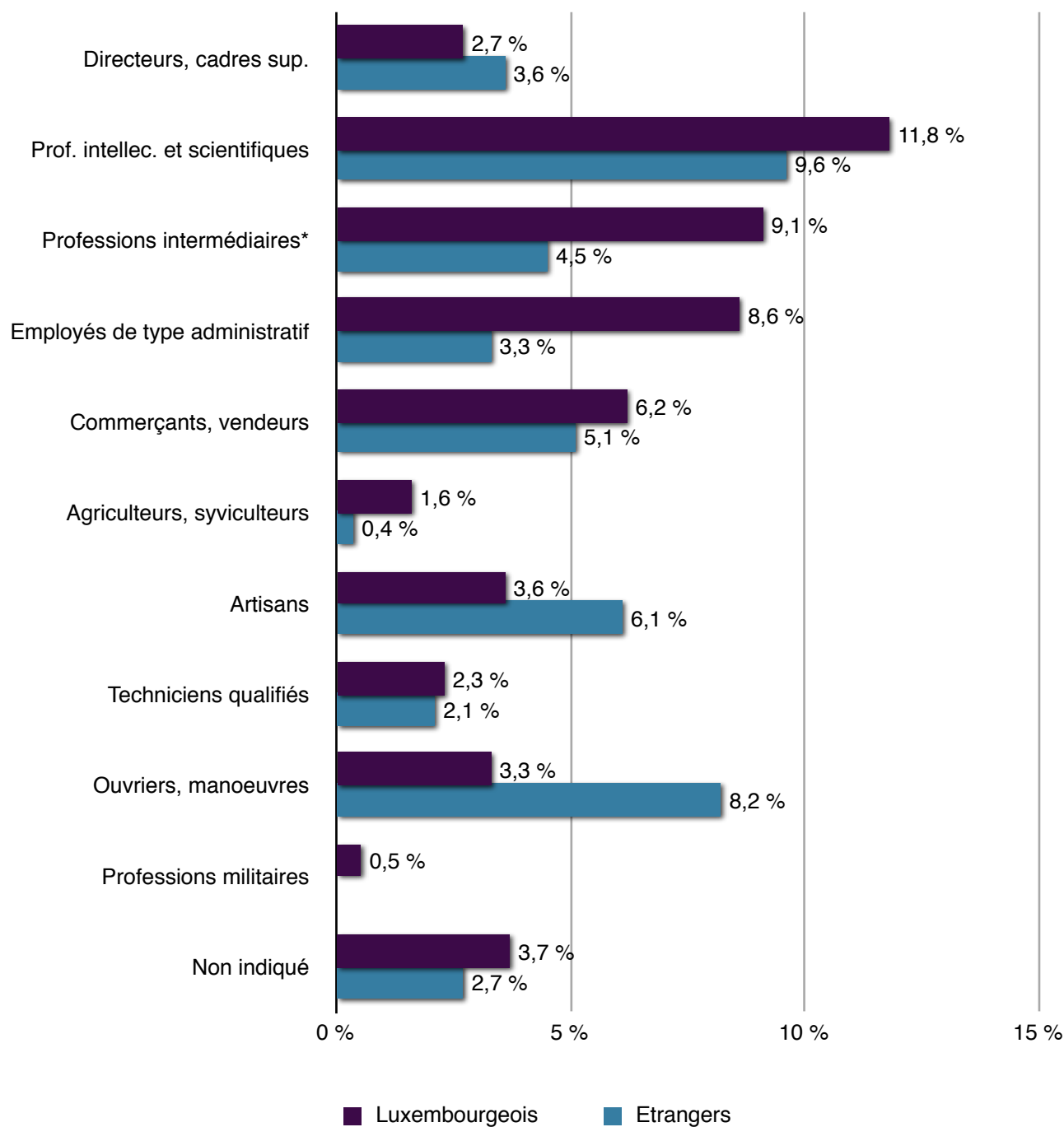


■ Chômeurs ■ Occupé(e)s propre ménage ■ Elèves, étudiants ■ Retraité(e)s ■ Autres*

* Dans la catégorie «Autres», on retrouve les «propriétaires/rentiers», les «sans indication de moins de 15 ans», les «autres situations», les personnes qui «ne travaillent pas mais sans autre indication» et les «sans indication».

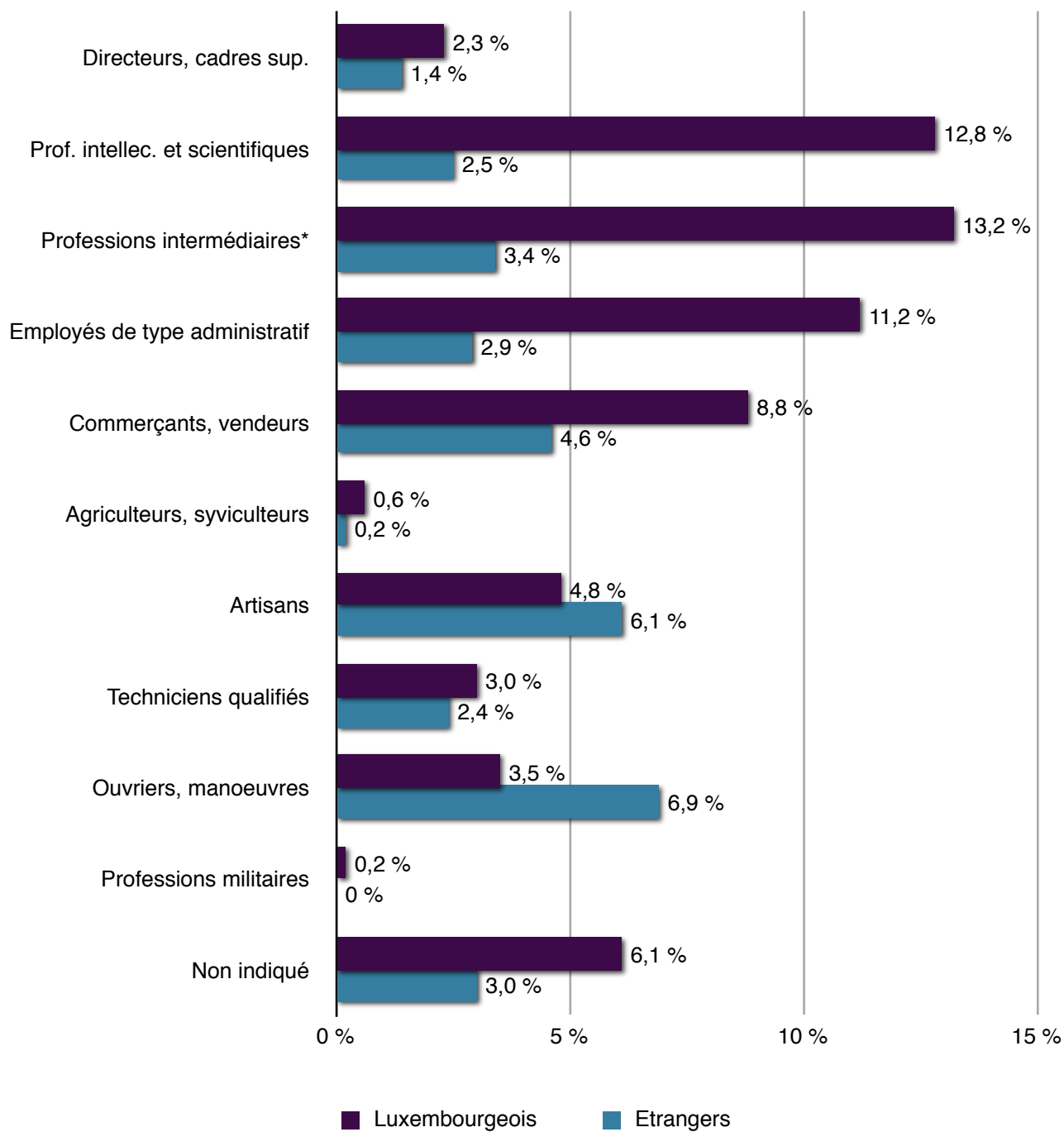
10) Population selon la nationalité et situation socio-économique

Grand-Duché



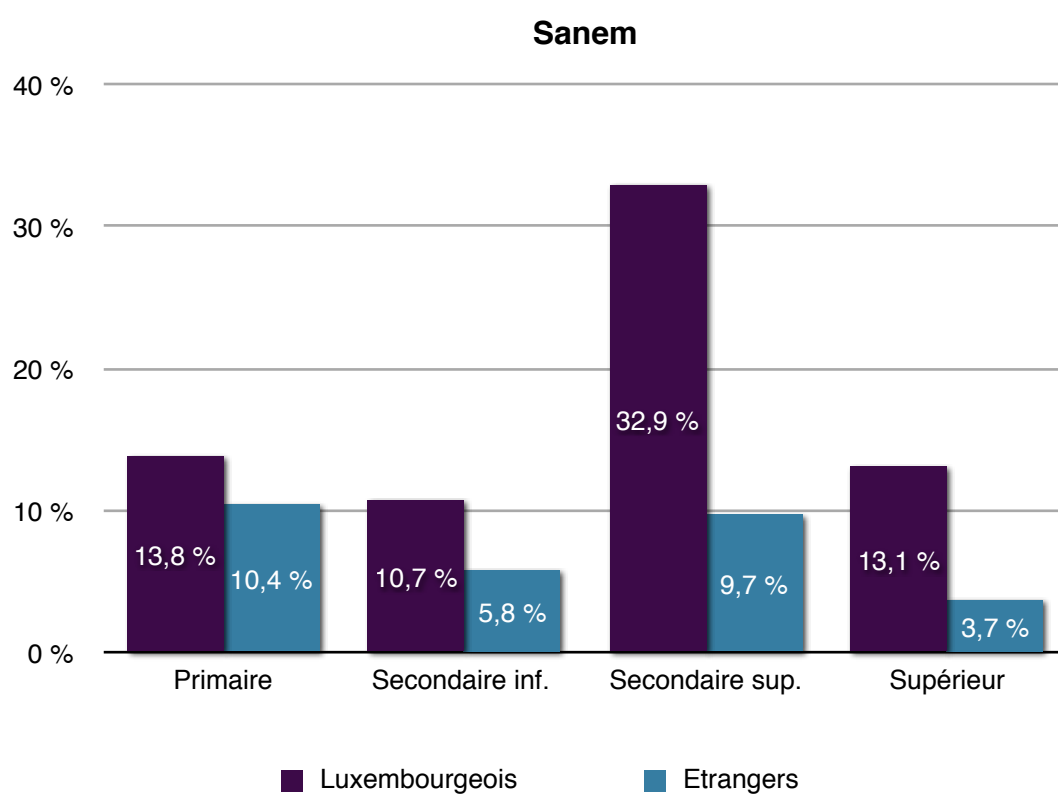
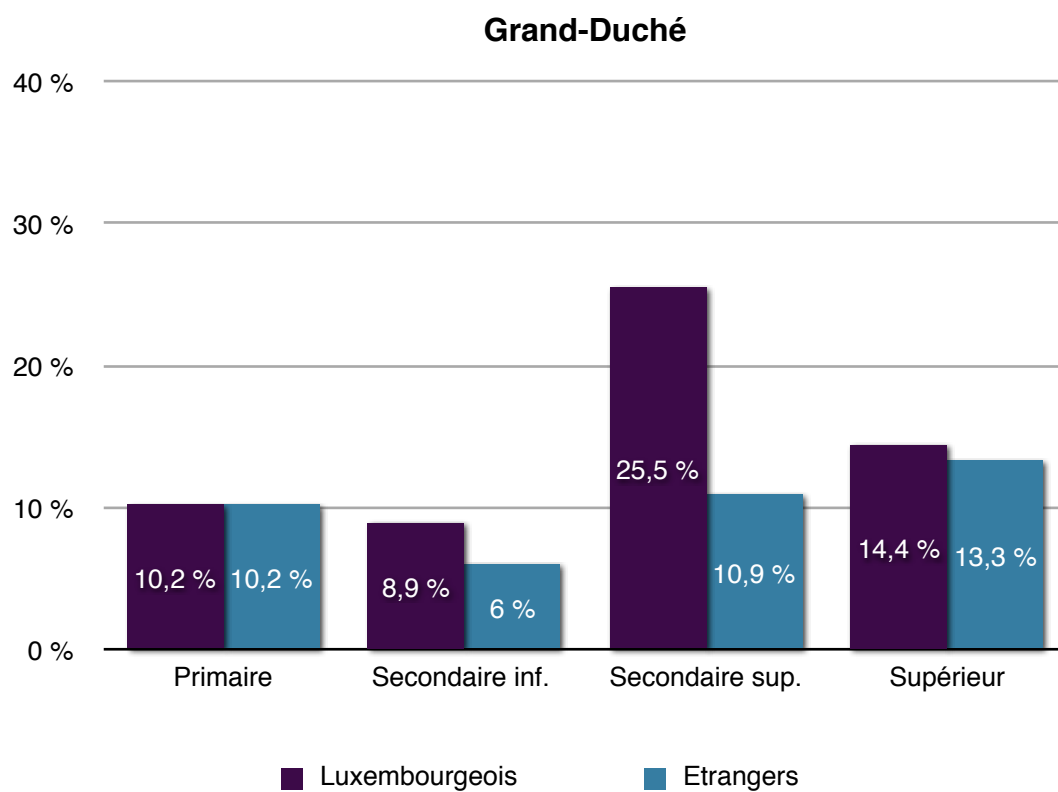
* Professions intermédiaires: éducation, santé humaine et action sociale.

Sanem

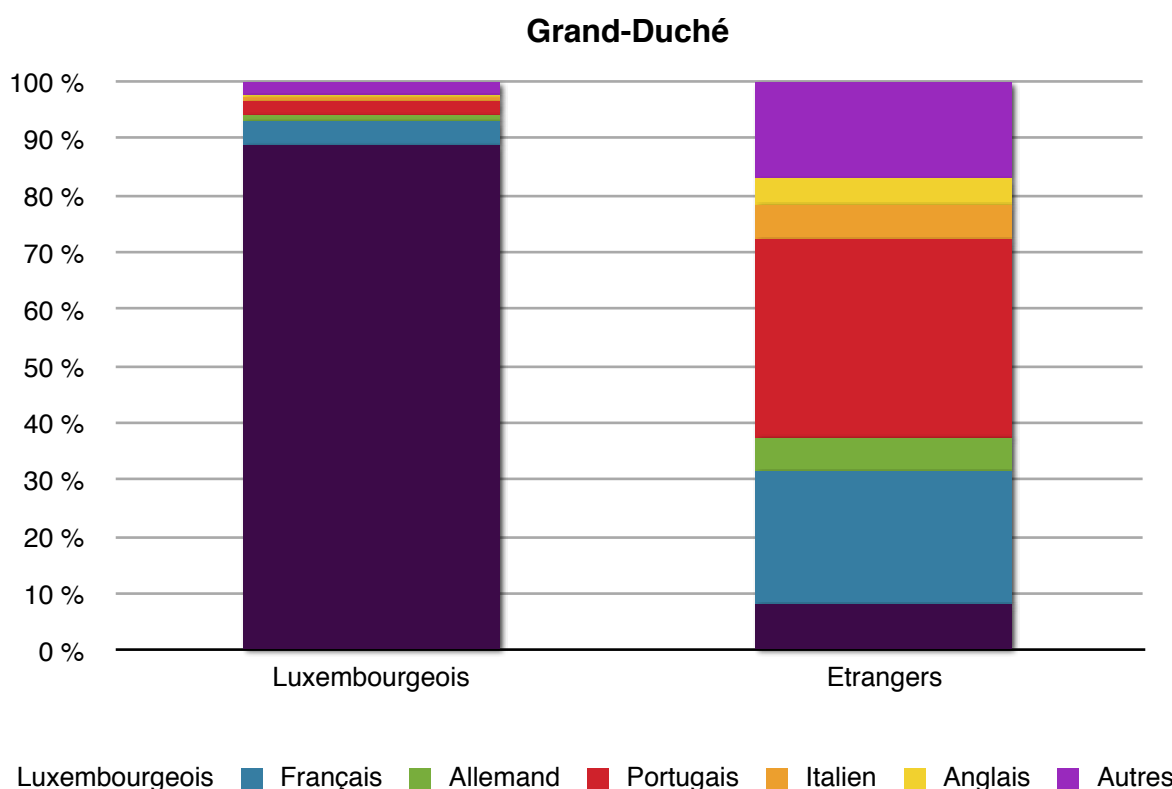


* Professions intermédiaires: éducation, santé humaine et action sociale.

11) Population selon la nationalité et le niveau d'études



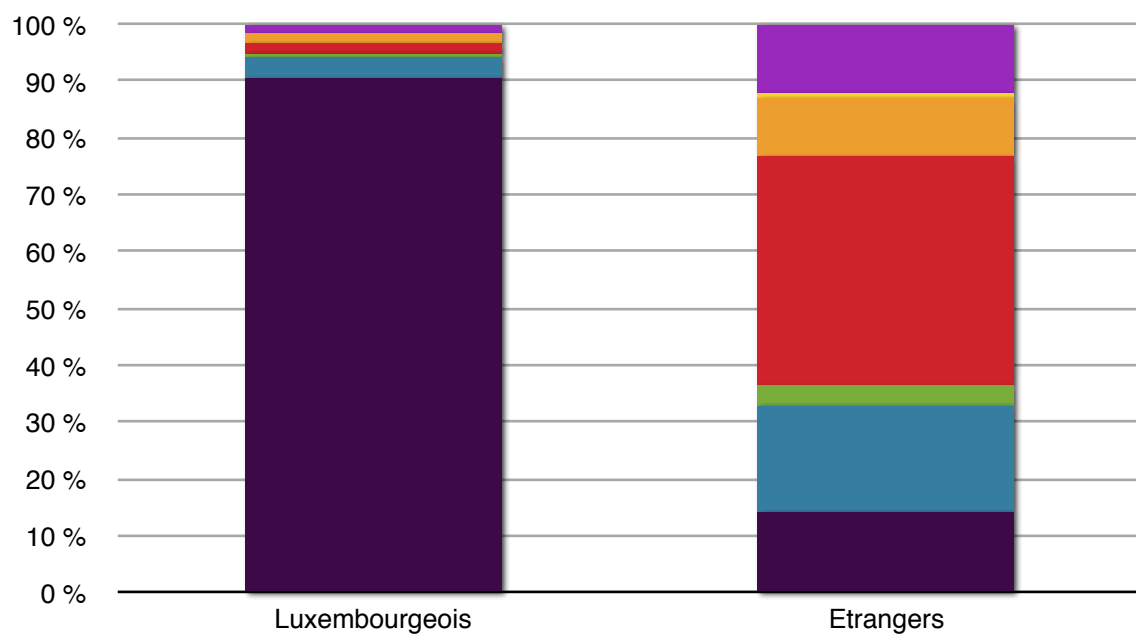
12) Langue la mieux maîtrisée¹ (en pourcentage et en nombre)



Nombre de locuteurs par langue au niveau du Grand-Duché							
	Luxem- bourgeois	Français	Allemands	Portugais	Italiens	Anglais	Autres
Luxem- bourgeois	250 150	11 943	3 125	6 564	2 067	1 033	6 785
Etrangers	15 581	45 690	11 533	68 072	11 829	8 985	33 257
Total	265 731	57 633	14 658	74 636	13 896	10 018	40 042

¹ La question est formulée comme suit dans le questionnaire du recensement:
Quelle est la langue dans laquelle vous pensez et que vous savez le mieux? Une seule réponse possible.

Sanem

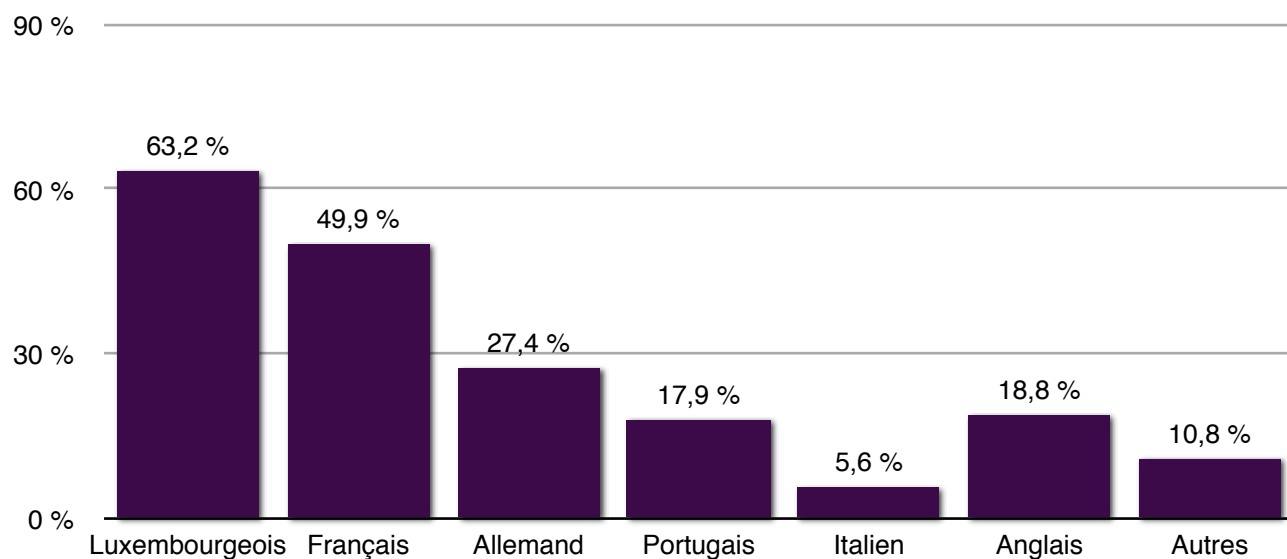


■ Luxembourgeois
 ■ Français
 ■ Allemand
 ■ Portugais
 ■ Italien
 ■ Anglais
 ■ Autres

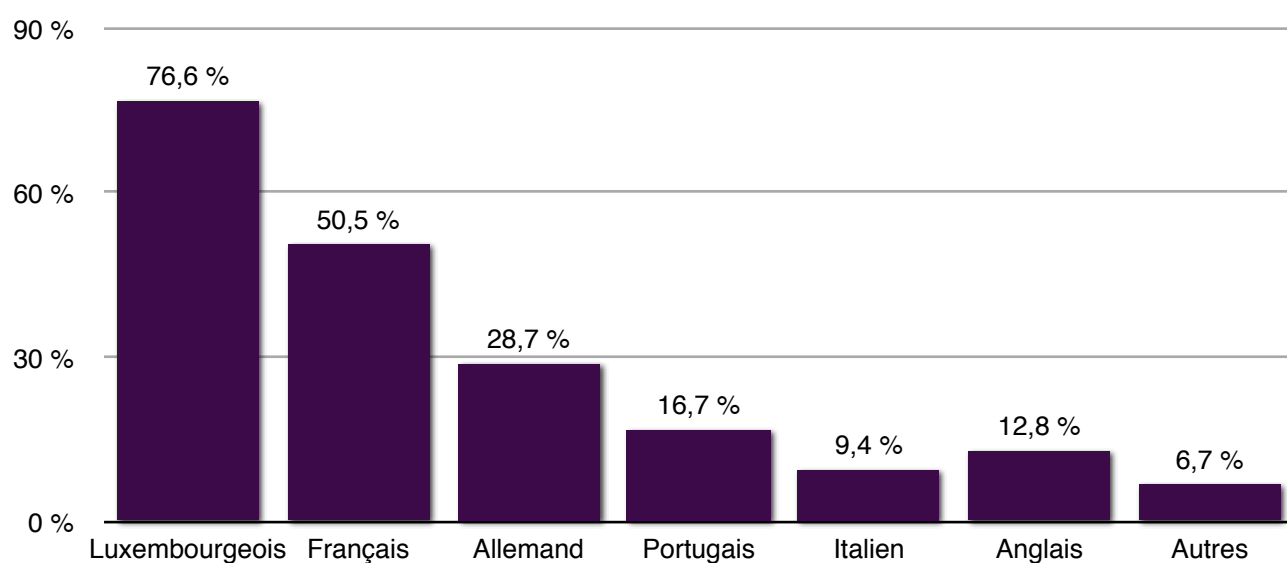
Nombre de locuteurs par langue à Sanem							
	Luxem- bourgeois	Français	Allemands	Portugais	Italiens	Anglais	Autres
Luxem- bourgeois	8 816	364	60	186	163	8	153
Etrangers	566	753	143	1 626	407	39	487
Total	9 382	1 117	203	1 812	570	47	640

13) Langues parlées au quotidien²

Grand-Duché



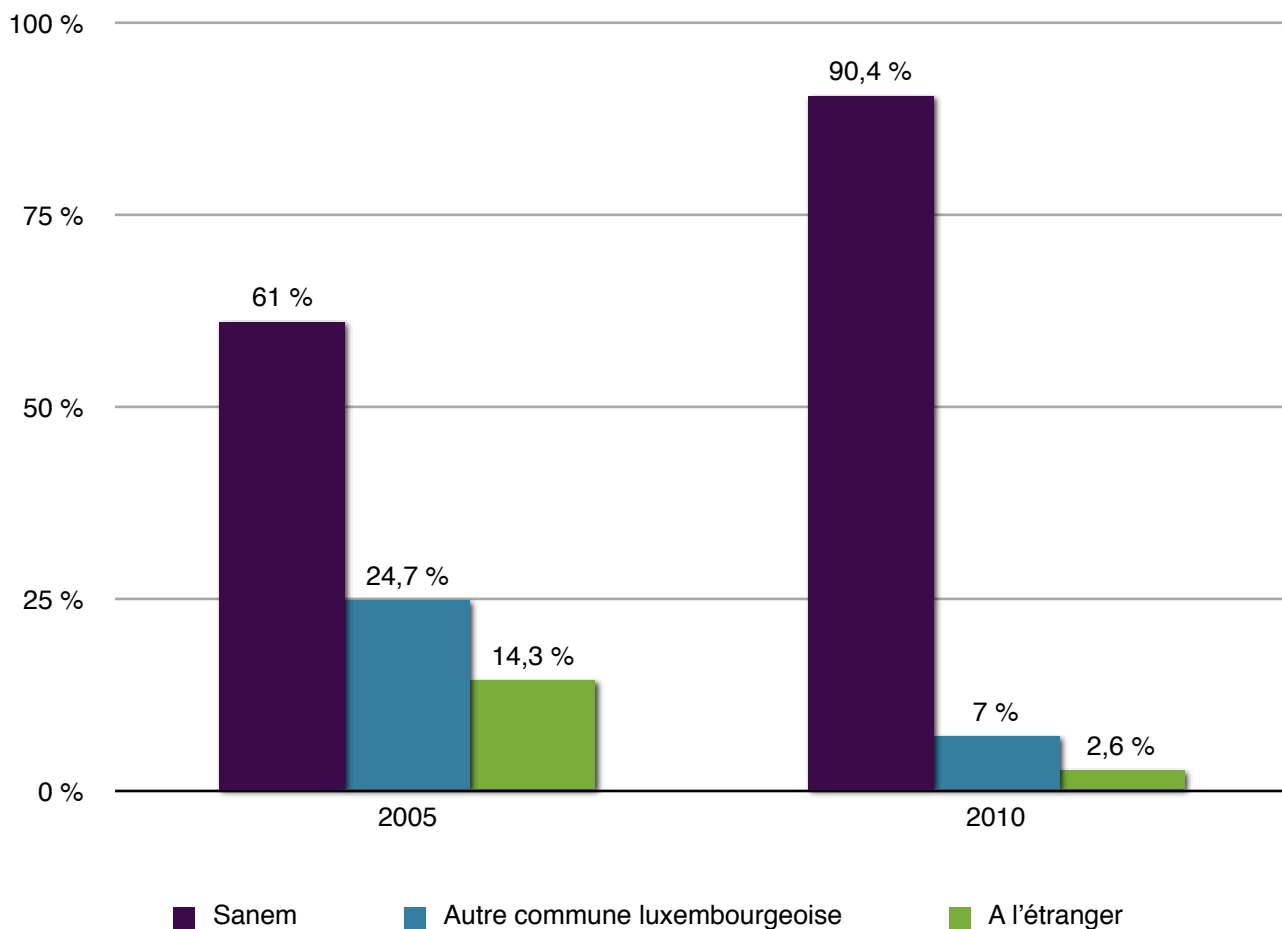
Sanem



² La question est formulée comme suit dans le questionnaire du recensement:
Quelle(s) langue(s) parlez-vous **habituellement**? (plusieurs réponses possibles)
a) à la maison, avec les proches b) à l'école, au travail

14) Mobilité résidentielle de la population étrangère³

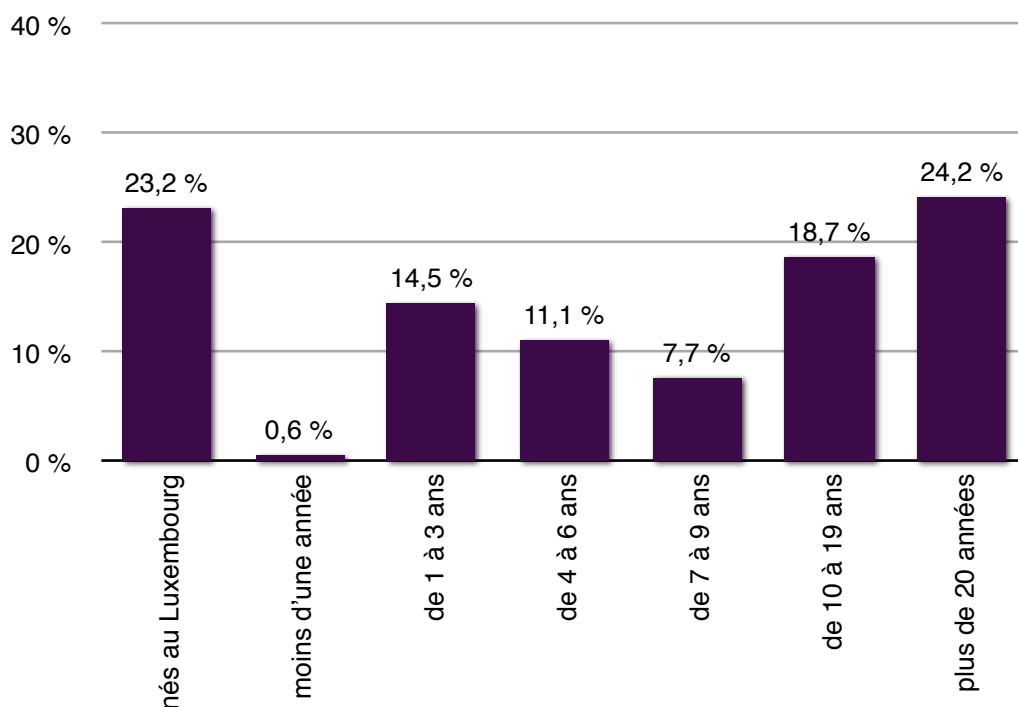
Le lieu de résidence de la population étrangère
au 1er février 2005 et au 1er février 2010



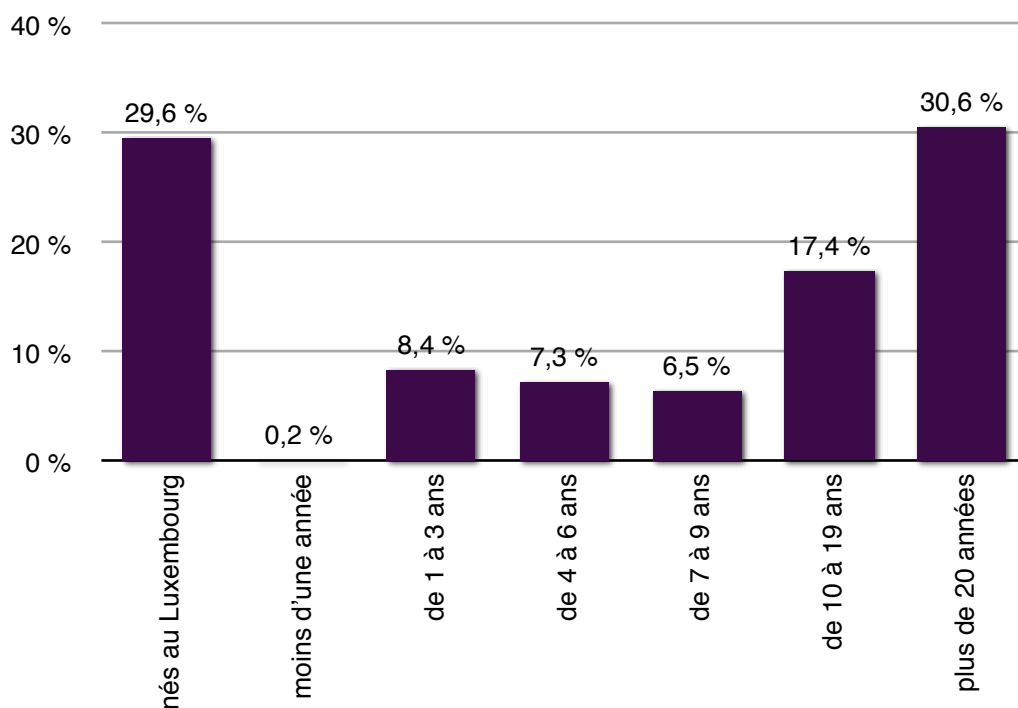
³ La question est formulée comme suit dans le questionnaire du recensement:
Où habitez-vous au 31 janvier 2005 et au 31 janvier 2010?
Au Grand-Duché: Commune _____
A l'étranger: Pays _____

15) Durée de résidence des étrangers au Luxembourg

Grand-Duché



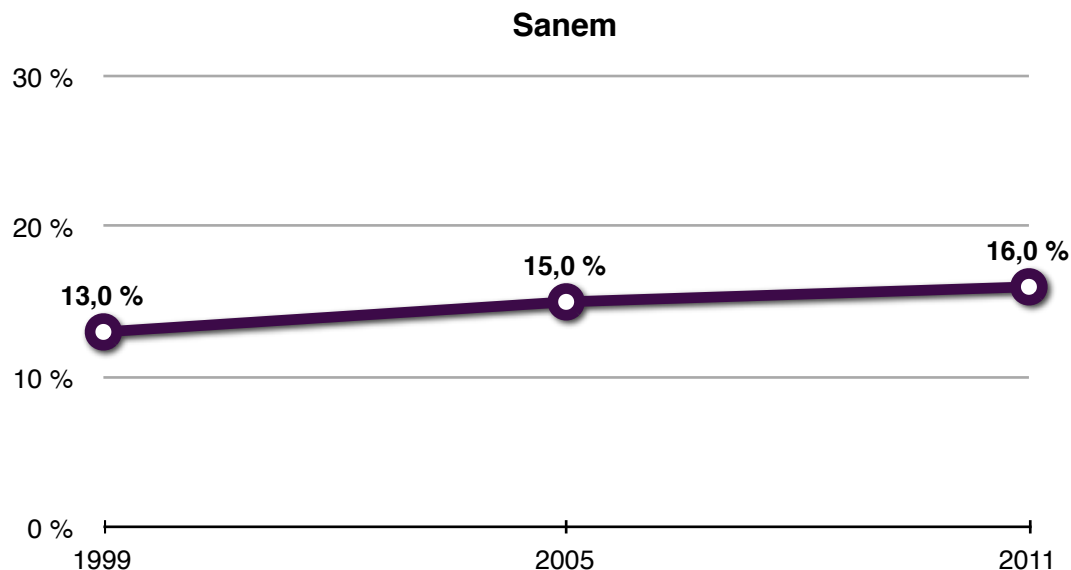
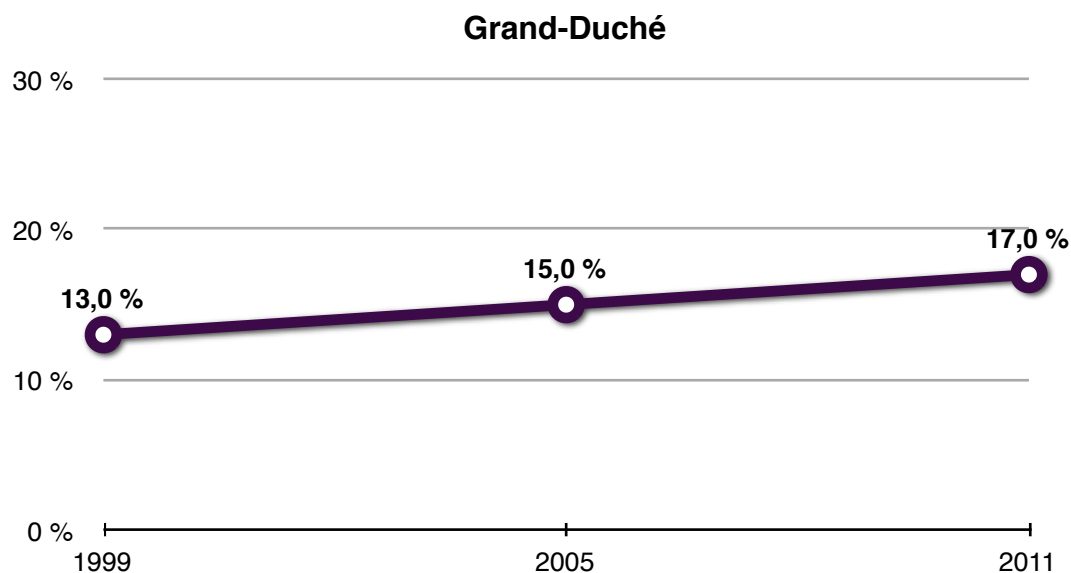
Sanem



Ces deux graphiques renseignent sur la **durée de résidence des étrangers au Grand-Duché** et non sur la durée de résidence dans la commune.

16) Evolution du taux d'inscription aux élections communales de 1999, 2005 et 2011

Le taux d'inscription représente le rapport entre le nombre d'inscrits et le nombre d'électeurs potentiels de plus de 18 ans, sans tenir compte de la condition de résidence, car les statistiques actuelles ne nous permettent pas de les recenser de manière précise et exhaustive.



Au Luxembourg, les personnes de nationalité étrangère ont la possibilité de voter aux élections communales. Cependant, ils doivent faire une démarche auprès de l'administration communale pour s'inscrire sur les listes électorales. Aux élections communales de 1999, seuls les ressortissants communautaires pouvaient s'inscrire à condition de justifier 6 années de résidence au moment de s'inscrire sur les listes électorales. Puis, la loi électorale s'étant assouplie, depuis les élections communales de 2005, tous les étrangers, communautaires et non communautaires, ont la possibilité de voter, avec une condition de résidence fixée actuellement de 5 ans.